

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 31 mai 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 101 000 € et 200 000 € : 7,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 201 000 € et 300 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 301 000 € et 400 000 € : 6,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 401 000 € et 500 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 501 000 € et 600 000 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 601 000 € et 700 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 701 000 € et 800 000 € : 4,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 801 000 € et 900 000 € : 4 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 901 000 € : 3,75 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société Trente 4 Cinq 100, L'Immobilier du Sud, EURL - Siège social : 3 Rue Prosper Mérimée 34490 Thézan-lès-Béziers - RCS BEZIERS n° 929 022 531 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 929 022 531 délivrée par CCI de l'herault
Garant : GALIAN ASSURANCES, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

